



Des étudiants de l'UM reçoivent un prix du Conseil constitutionnel

Lauréate de la 6^e édition du concours Georges Vedel parrainé par le Conseil constitutionnel, l'équipe d'étudiants de la Faculté de droit et de science politique de l'UM a remis aujourd'hui son trophée au président de l'Université.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

MONTPELLIER,
LE 3 JUIN 2016

CONTACT PRESSE

Anne Delestre
04 34 43 31 93
anne.delestre@umontpellier.fr
www.umontpellier.fr

La meilleure plaidoirie en défense

Créé il y a cinq ans avec le parrainage du Conseil constitutionnel, le concours Georges Vedel récompense chaque année les deux meilleures plaidoiries sur une question prioritaire de constitutionnalité, l'une en défense, l'autre en demande.

Issus des Master Contrats publics et partenariats et Droit public général, les étudiants de l'UM ont remporté la finale de la 6^e édition de ce concours en tant que « défenseurs ». Ils ont remis le trophée du Conseil constitutionnel au président de l'Université Philippe Augé qui leur a décerné la médaille de l'établissement.

Le concours Georges Vedel

Le concours se déroule en deux phases, une phase écrite d'admissibilité et une phase orale.

La phase écrite consiste en la rédaction, par chaque équipe, d'un mémoire soutenant l'inconstitutionnalité de la disposition ou défendant sa constitutionnalité devant une juridiction de l'ordre administratif ou de l'ordre judiciaire.

La phase orale correspond à la plaidoirie de la question de constitutionnalité devant le Conseil constitutionnel.

A l'issue des plaidoiries, le jury désigne les deux équipes lauréates : cette année, l'Université de Montpellier et l'Université Paris 1 Panthéon Sorbonne.



L'équipe lauréate aux côtés de Philippe Augé